Grande distribution : l'Autorité autorise sans conditions le passage sous enseignes Intermarché et Netto de 167 magasins actuellement sous enseigne Auchan

Publié le 06 juillet 2026

À l'issue d'une décision de renvoi de la Commission européenne, les sociétés ITM Entreprises (Intermarché) et Auchan Retail International (Auchan) ont notifié à l'Autorité de la concurrence un projet de création d'une entreprise commune qui exploitera, sous l'enseigne « Intermarché » ou « Netto », 167 supermarchés ou hypermarchés, actuellement sous enseigne « Auchan ».

A l'issue de son instruction, l'Autorité a estimé que cette opération n'est pas susceptible de porter atteinte à la concurrence sur les marchés concernés, que ce soit ceux de l'approvisionnement en biens de consommation courante en France ou ceux de la distribution au détail de produits à dominante alimentaire, localement.

L'Autorité a donc autorisé cette concentration sans conditions.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU 6 JUILLET 2026

Grande distribution : l'Autorité autorise sans conditions le passage sous enseignes Intermarché et Netto de 167 magasins actuellement sous enseigne Auchan

Lire le communiqué de presse